

Journée d'échanges

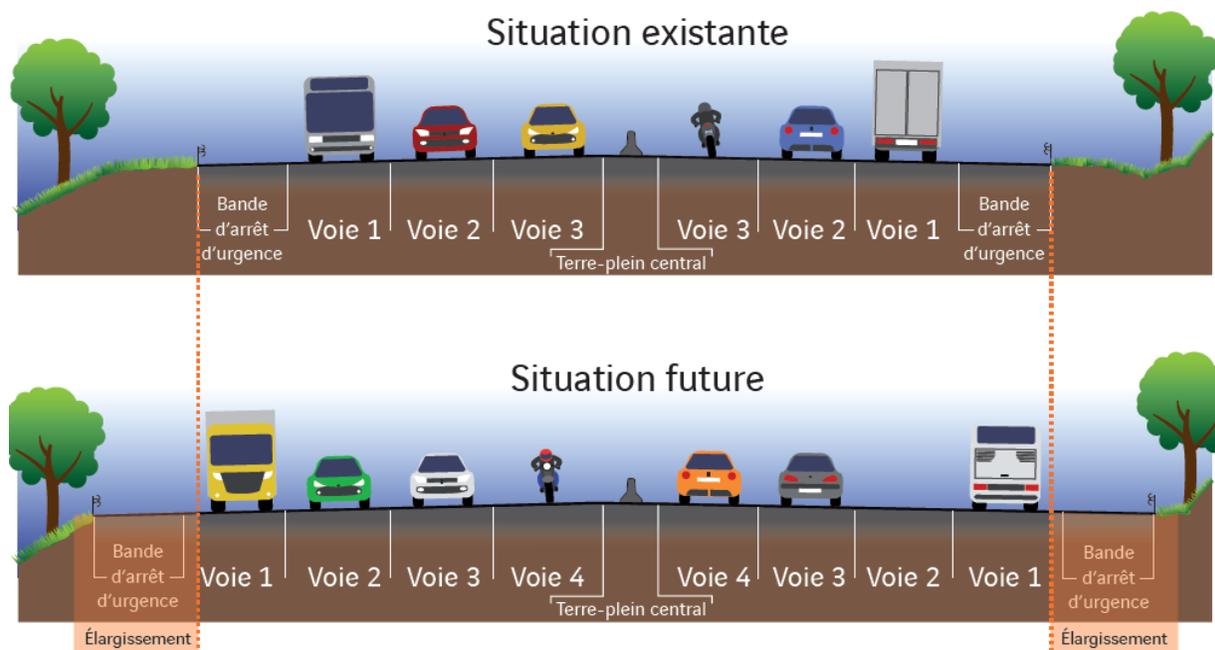
Et si on plantait des espèces locales ?

Aménagement paysagers élargissement A10 à Orléans

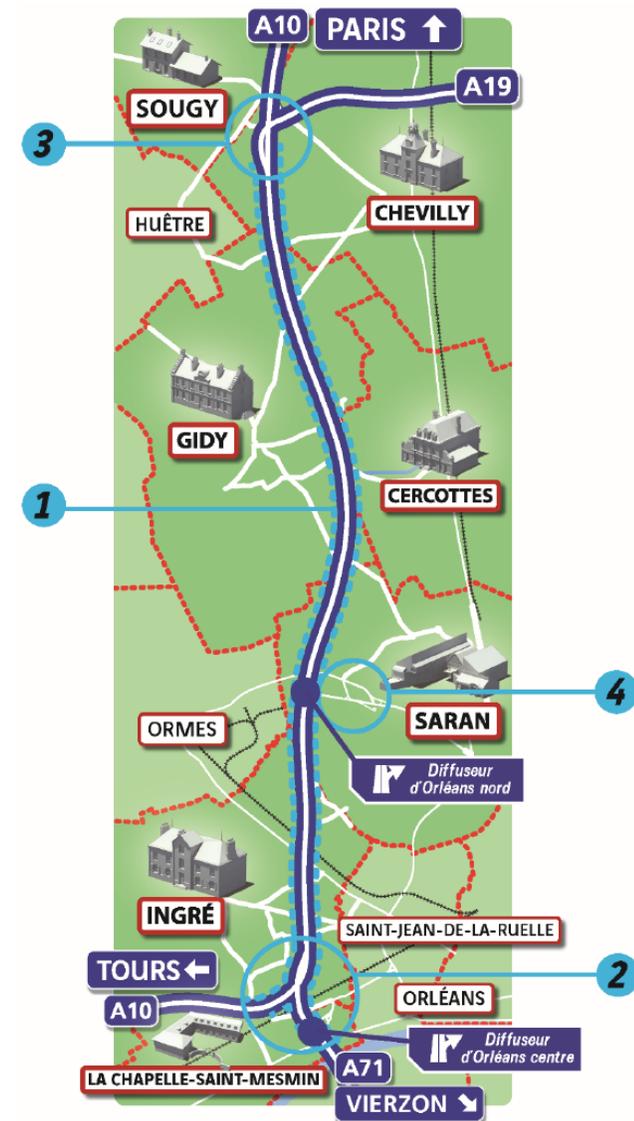
Clara ARNOULD – VINCI Autoroutes

L'élargissement d'A10 à Orléans

- Aménagement d'une 4ème voie sur 16 km entre l'A19 et l'A71

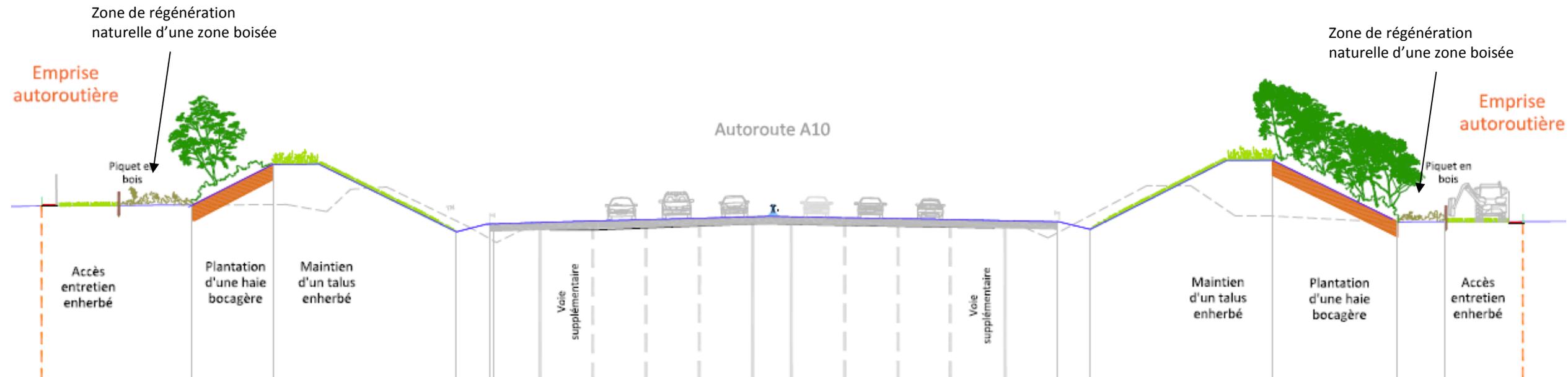


- Réaménagement de la bifurcation A10/A71
- Construction d'un parking de covoiturage



Les aménagements paysagers prévus

- Plantation de près de 50 000 arbres et arbustes
- Enherbement de talus et modelés paysagers
- Zones de prairies auto-constituées



Pourquoi le végétal local

➤ Mesure de réduction n°1 du dossier CNPN :

« Utilisation d'espèces indigènes pour les plantations et les ensemencements »

MR 1 : Utilisation d'espèces indigènes pour les plantations et les ensemencements

Pour les réensemencements on utilisera un mélange d'espèces indigènes adaptées aux conditions écologiques locales. L'objectif est la réduction de la banalisation du cortège floristique en bordure des voies. En effet, afin d'éviter la rudéralisation des milieux naturels, il est préconisé d'utiliser des espèces indigènes adaptées aux conditions stationnelles pour végétaliser les dépendances vertes de l'infrastructure. Les espèces horticoles seront utilisées le moins possible, lorsqu'il n'y aura pas d'autre solution. En tout état de cause, l'utilisation d'espèces pouvant se révéler invasives sera totalement proscrite (Robinier faux-acacia...).

➤ Rencontre de Luc Vancrayelynghe de Luciole et présentation de la Marque Végétal local

Pourquoi le végétal local

Les avantages et les inconvénients pour un MOA :

Les +

- Plus favorable à la biodiversité
 - ➔ Respect des obligations réglementaires
- Meilleure reprise des végétaux
- Meilleure résistance aux conditions climatiques
 - ➔ Moins d'interventions ultérieures
- Possibilité de travailler avec des entreprises du territoire

Les -

- Filière peu développée
- Limitation de la concurrence
- Coût d'investissement plus élevé
- En dehors des pratiques habituelles

Mise en œuvre

Choix de lancer des contrats de culture :

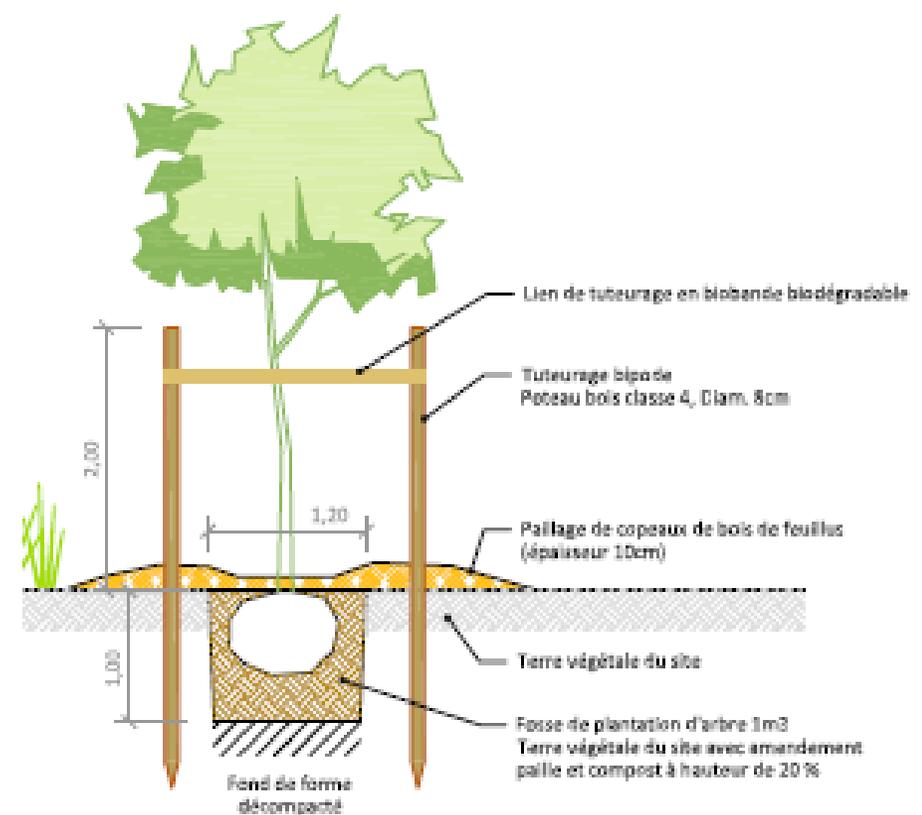
- Filière peu développée
 - ➔ Souhait de travailler avec des pépinières situées dans le secteur d'Orléans
- Quantité très importante de végétaux
 - ➔ Au total près de 50 000 arbres et arbustes à planter
- Possibilité d'anticiper la mise en culture
 - ➔ Premières plantations au plus tôt à l'automne 2021

Mise en œuvre

- 1/3 des végétaux en contrat de culture
- ➔ Fourniture de 17 750 jeunes plants d'origine génétiquement locale répartis en 30 espèces

Cahier des charges :

- 2 lots afin de retenir 2 pépinières
- Végétaux à cultiver à partir de graines de la région Centre Val de Loire et / ou région d'origine n°6 de la marque « Végétal local »
- Traçabilité des végétaux de type marque « Végétal local » ou similaire
- Proximité du lieu de culture vis-à-vis du chantier de plantation de l'A10
- Livraison sur le site de plantation

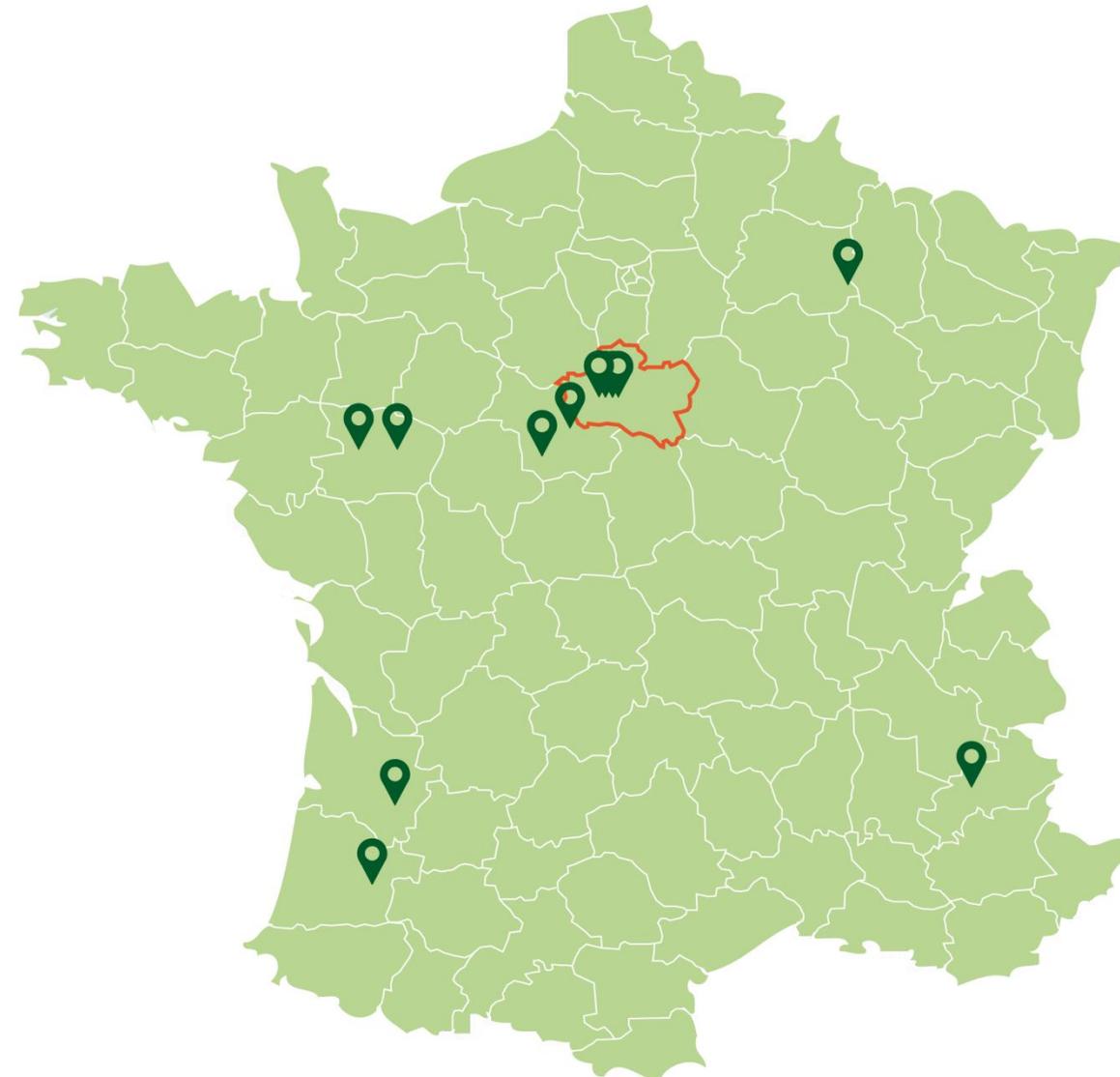


Mise en œuvre

Consultation de 11 pépinières :

- Pépinières NAUDET
- Pépinières BAUCHERY
- Pépinières LEMMONIER
- Pépinières ROBIN
- Pépinières PLANFORT
- Pépinières BOUCHENOIRE
- Pépinières BOISSAY
- Pépinière les 3 chênes
- EARL Jeunes Plants de Sologne
- Pépinières Dupont et fils
- Pépinière Fraxinus sp

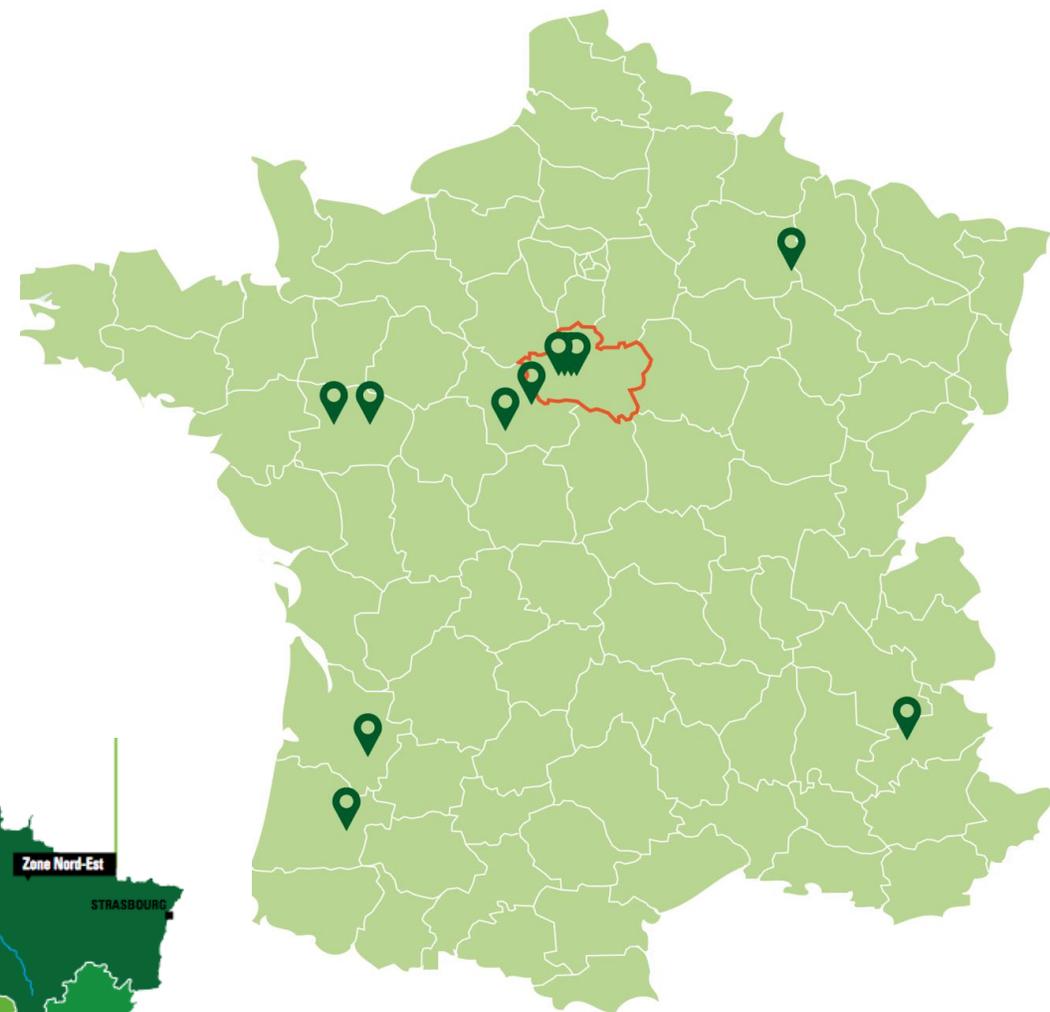
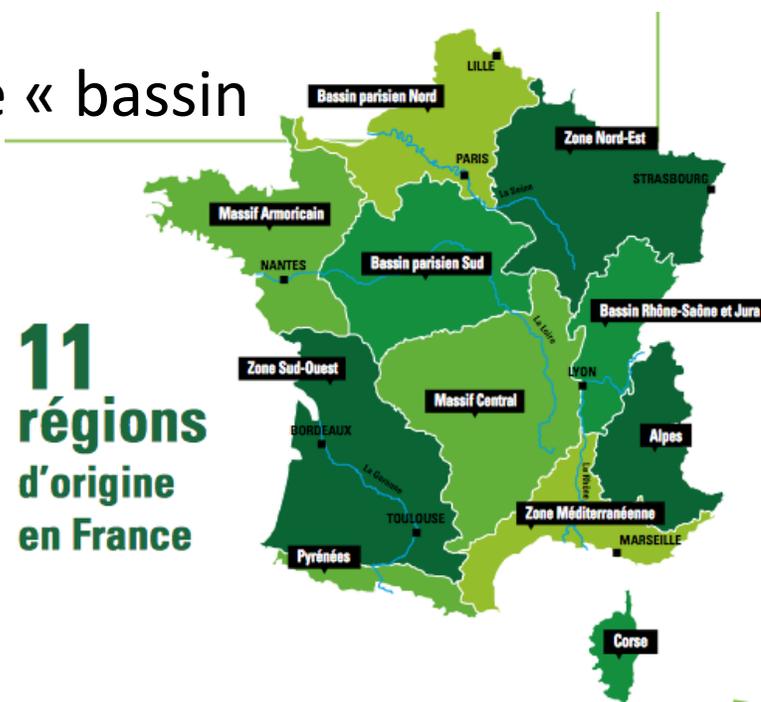
+ Maison Familiale Rurale de Chaingy



Mise en œuvre

Pépinières situées hors de la zone
« bassin parisien sud »

- Achat de graines à des collecteurs qui collectent dans le bassin parisien sud
- Mise en production
- Revendre ensuite dans le « bassin parisien sud »



Mise en œuvre

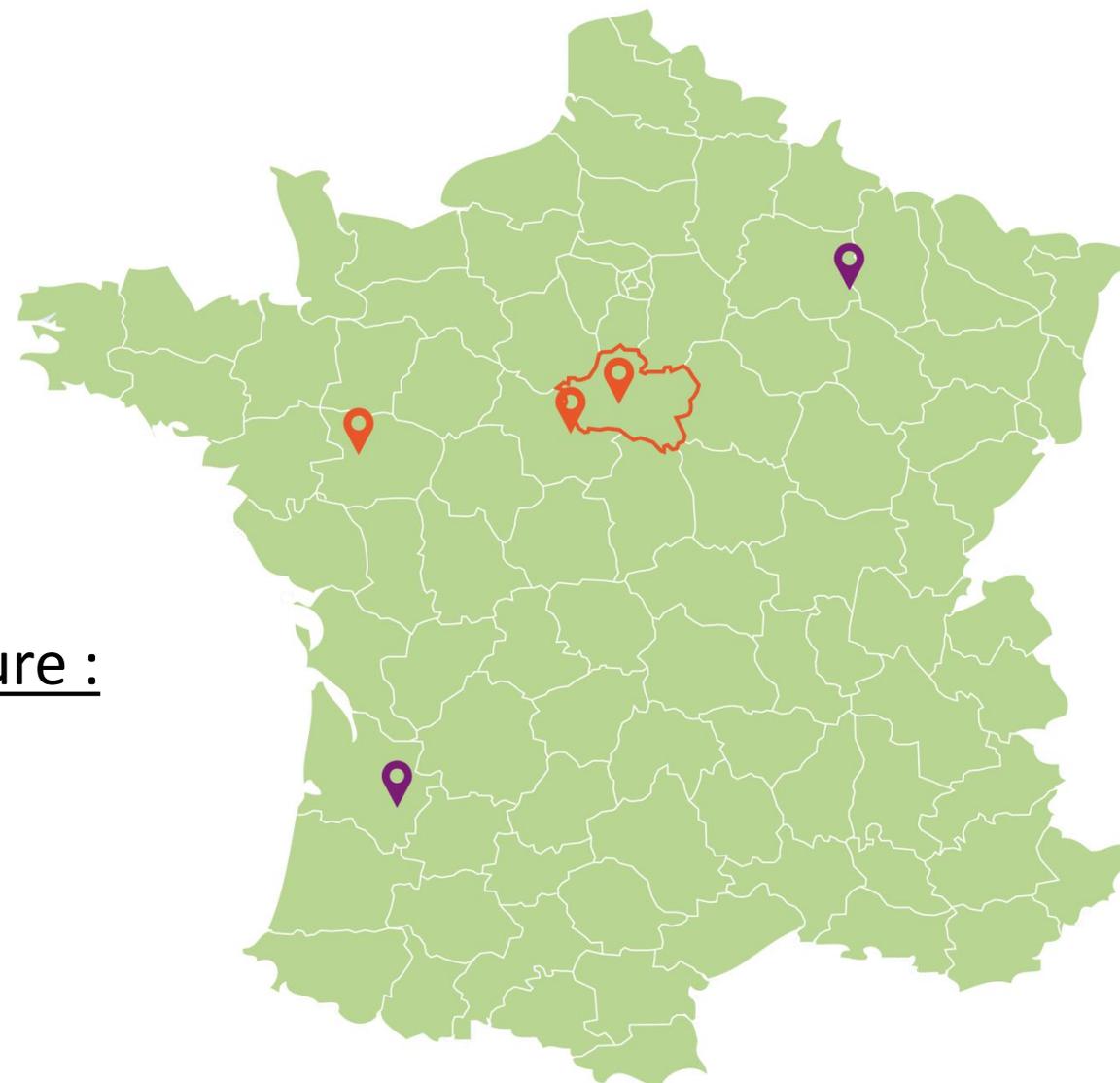
5 offres reçues :

- Pépinières NAUDET
- Pépinières BAUCHERY
- Pépinières LEMMONIER
- Pépinière Fraxinus sp
- Maison Familiale Rurale de Chaingy

2 pépinière retenues pour la mise en culture :

- Pépinières BAUCHERY
- Pépinière Fraxinus sp

+ Maison Familiale Rurale de Chaingy



Avancement

- Mise en culture réalisée dans les 2 pépinières
- Visites de contrôle prévu prochainement
- 1ère collecte de graines par les jeunes de la MFR le 24/09 au domaine de la Canaudière à Ormes
- Élaboration du dossier de consultation des entreprise de paysage en cours :
 - Fourniture du reste des végétaux
 - Plantation de l'ensemble
 - Ensemencement

